

PROTCOLE SANITAIRE APPLIQUE **aux activités associatives au sein d'un bâtiment privé** **non classé Etablissement Recevant du Public**

Les locaux d'activités pluri-disciplinaires de l'association la nOte bleue ne sont pas de type ERP ouvert au public :

- ils font partie d'un bâtiment privé dont une aile est mis à disposition
 - ils sont accessibles uniquement aux personnes adhérentes à l'association la nOte bleue ou à une association adhérente à la nOte bleue
- ils ne sont pas spécialement dédiés au spectacle vivant, aux conférences, à l'action culturelle, ni particulièrement à l'enseignement, aux loisirs ou aux sports.

Au 1^{er} septembre 21, les adhérents peuvent être accueillis sans être soumis à l'obligation du passe sanitaire.

En arrivant :

- ⇒ **se laver ou se désinfecter les mains**
2 points d'eau avec savon ainsi que 2 points avec gel hydro-alcoolique sont mis à disposition

Dans la grande salle :

- ⇒ **le nombre de personnes est limité à 20**
- ⇒ **respecter la juste distance avec une autre personne**
- ⇒ **utiliser son tapis de yoga ou son coussin personnels**

Soirées trimestrielles (spectacle ou conférence) :

- ⇒ **il n'y aura pas de buffet ou de boissons partagés**
 - ⇒ **les personnes seront assises**séparées les unes des autres de la place d'une autre chaise.
- ⇒ **le port du masque est laissé au choix de chacun.e**

Au 1^{er} étage, dans le hall d'entrée de la salle :

- ⇒ **se déchausser, laisser son sac et ses vêtements extérieurs**



Cette situation inédite autant que difficile nous propose un exercice de pleine conscience, de bienveillance et de vigilance sereine, dans l'acceptation aussi des étourderies dont personne n'est à l'abri, dans l'attention à notre santé psychique et relationnelle.

N'oublions pas de nous saluer, de nous sourire, joyeux d'être vivants.